

**DEPARTEMENT DE LA LOIRE
ARRONDISSEMENT DE SAINT ETIENNE
MAIRIE DE SAINT APPOLINARD - 42520**

Nbr conseillers : 13
3 En exercice : 13
Présents : 8
Votants : 8+1 pouvoir

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-214202012-20241011-32111024-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet 14/10/2024
Publication : 14/10/2024

Pour l'autorité compétente par délégation



**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 11 OCTOBRE 2024**

L'an deux mille vingt-quatre le onze du mois d'octobre à 20 heures, le Conseil Municipal dûment convoqué s'est réuni sous la présidence de Mme Annick FLACHER, Maire de la Commune de Saint Appolinard

Présents : Annick FLACHER, Jacques GERY, Emilie BLANC, Marie-Louise NAVEZ, Muriel ROUCHOUSE, Véronique CANET, Benoît BARDY, Anthony CLUZEL

Excusés : Yves GRANGE, Jean GIRAUD, Pierre DUPINAY, Julien LIMONE

Absente : Nathalie DEGAND

Pouvoir : Jean GIRAUD donne pouvoir à Annick FLACHER

M Jacques GERY a été élu secrétaire de séance

N° 32 111024

OBJET :

**REMBOURSEMENT DES HEURES DE L'AGENT TECHNIQUE
PAR LE BUDGET ASSAINISSEMENT**

Mme Le Maire indique au Conseil que l'agent communal effectue l'entretien et le suivi des lagunes et du filtre à sable de Pourzin à raison de 300 heures annuelles au taux de 18.00 € de l'heure.

Elle propose que le budget assainissement reverse la somme de 5 400,00 € pour l'exercice 2024 au budget communal.

OUI CET EXPOSE ET APRES EN AVOIR DELIBERE, LE CONSEIL MUNICIPAL

- Accepte ce virement de crédit du budget assainissement au budget communal, d'un montant de 5 400,00 €, du compte 62878 en dépense sur le budget assainissement et au compte 70872 en recette sur le budget communal.

Fait et délibéré les mêmes jours, mois et an que ci-dessus

Le secrétaire de séance

J. GERY



Le Maire

A. FLACHER